

Futur collège secondaire de Gilamont : la Ville de Vevey apporte les compléments d'informations requis par le Tribunal cantonal

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Vevey soumet à l'enquête publique son projet de construction d'un nouveau collège dans le quartier de Gilamont. Fruit d'études et d'analyses détaillées, ce dossier apporte les compléments d'information aux trois points précis demandés en 2016 par la Cour de droit administratif et public.

La Ville de Vevey met à l'enquête publique dès ce vendredi 7 juillet le projet de construction de son futur collège au nord de la ville. Destiné à accueillir 800 élèves et prévu dans le quartier de Gilamont, cet établissement de cycle secondaire permettra à Vevey de remplir ses obligations en matière d'accueil scolaire, en offrant une solution satisfaisante à l'évolution démographique d'une ville qui a récemment franchi la barre des 20'000 habitants.

La construction de ce complexe vise aussi à répondre aux contraintes de la nouvelle loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire. Les 60 nouvelles salles du nouveau collège permettront également à la Ville de Vevey de mener à bien et en parallèle les travaux de rénovation importants prévus sur plusieurs établissements scolaires communaux.

Le choix du site de Gilamont a été opéré à la suite d'une analyse multicritère fouillée. Le projet a bénéficié du soutien d'une large majorité du Conseil communal en septembre 2015, et de l'aval de tous les services cantonaux concernés. Il a néanmoins suscité plusieurs oppositions, et le dossier a été traité par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) qui a rendu un arrêt le 1^{er} juillet 2016. Si la CDAP a rejeté la majorité des griefs soulevés par les opposants, elle a demandé des compléments d'information sur trois points précis : la protection contre les crues, les aménagements extérieurs, et la gestion du trafic et du stationnement. Les services de la Ville concernés, en collaboration avec plusieurs bureaux spécialisés, se sont penchés sur les requêtes de la Cour.

La **protection contre les crues de la Veveyse** a fait l'objet d'études et d'analyses complémentaires très détaillées; tous les scénarios ont été envisagés, d'une simple crue de la rivière comme il s'en produit périodiquement, à une crue d'une envergure extrême : c'est la première fois que l'évaluation des risques en la matière a été menée de façon aussi précise dans le canton de Vaud pour un objet individuel. Il en ressort que même en cas de catastrophe naturelle extrêmement rare (périodicité supérieure à 1000 ans), la sécurité sera toujours garantie à l'intérieur du collège, et l'évacuation de l'établissement toujours possible. A relever qu'afin d'ajouter un degré de sécurité supplémentaire, un plan d'alerte pour le périmètre situé à l'extérieur du collège a été établi. Il fait partie intégrante du projet.

En matière **d'aménagements extérieurs**, la Ville souhaite tranquilliser le secteur (voisins et écoliers), favoriser la mobilité douce et améliorer le quotidien des habitants du quartier. A cet effet, elle prévoit notamment de réaménager l'avenue des Crosets, de réaliser un itinéraire de mobilité douce le long de la Veveyse en liaison avec le centre-ville, et de construire une nouvelle passerelle pour la mobilité douce permettant de franchir la Veveyse. Des accents particuliers

seront portés sur l'arborisation, la végétation, le revêtement et l'éclairage public. Rappelons par ailleurs que si le collège sera destiné aux écoliers, la population veveysanne pourra également profiter du site : la salle omnisports (800 places), la bibliothèque et l'aula (280 places) seront accessibles aux citoyens en dehors des horaires scolaires.

A souligner enfin que la réalisation du collège de Gilamont n'engendrera pas de problèmes en termes de **trafic ou de stationnement** : le projet prévoit la réalisation de 20 places de parcage supplémentaires pour les voitures, 18 places pour les deux roues motorisées et 271 places pour les vélos. Lors des entraînements ou des matchs réguliers et manifestations à la salle omnisports, des places supplémentaires seront aménagées sur le domaine public et privé communal. En cas de manifestations d'importance au collège ou sur les terrains de football voisins, jusqu'à 300 places de stationnement seront proposées aux automobilistes aux abords du site ou en amont.

Persuadée qu'il s'agit du lieu le mieux adapté à cette nouvelle construction, et pleinement consciente des enjeux à venir en matière de démographie scolaire, la Municipalité de Vevey soutient la construction d'un collège à Gilamont.

